



Indemnisation assurance copropriete

Par **Entoucas**, le **14/04/2021** à **17:59**

Bonjour, rn rn Étant copropriétaire, j'ai eu dégât des eaux en date du 25/06/2020. N'ayant eu l'offre d'indemnisation que le 15/02/21, j'ai renvoyé par mail le 18/02 suivant l'accord d'indemnisation. L'assurance de la copropriété tarde à me régler et mon syndic ne fait pas grand chose. rn rn J'aimerais savoir quel est délais du règlement de l'indemnité immédiate ? Puis je réclamer des pénalités de retard ? rn rn Merci.

Par **Tisuisse**, le **15/04/2021** à **08:20**

Bonjour, rn rn Origine de ce dégât des eaux ? rn rn Avez fait une déclaration de sinistre à votre propre compagnie d'assurances ?

Par **Entoucas**, le **15/04/2021** à **09:54**

Bonjour , rn Oui tout est règle . origine fûtes sous dalle ! Donc indemnisation par J'ai déjà reçu l'indemnisation de mon assurance . L'assurance du syndic m'a uniquement fait parvenir l'acceptation il y a deux mois je pense qu'ils traînent des pieds . rn Cordialement

Par **amajuris**, le **15/04/2021** à **09:55**

bonjour, rn rn dans ce genre de transaction, il vaut mieux éviter les mails et utiliser le courrier

recommandé avec A.R.
avec un mail, vous n'êtes jamais certain de l'identité de l'expéditeur (les piratages de boîtes mails cela existe) et jamais certain que votre destinataire en a pris connaissance.
salutations

Par **Entoucas**, le **15/04/2021** à **10:05**

Bonjour ,
Merci pour votre retour . J'ai vraiment un syndic calamiteux. Et ce sont qui sont en charge de la transaction . Ils reçoivent l'argent pour le retransférer . L'assistante ne m'a même demander mon rib ! Mais qu'elles sont les délais légaux pour les indemnités immédiates ?dois j'en
Écrire au syndic avec A/R?